



PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANCAISE
HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Papeete, le 4 février 2010 – 09h30

COMMUNIQUE n°12

LEVEE DE L'ALERTE ROUGE

**Aux Iles sous le vent (ISLV),
et aux Iles du vent (IDV)**

MAINTIEN DE L'ALERTE ROUGE

Aux Iles Australes

Aux Iles du Vent : l'alerte rouge est levée le 4 février à 8h30. L'interdiction de circuler est levée à partir de 8h30 uniquement pour les communes de Papeete, Pirae, Arue et Mahina.

L'interdiction de circuler est maintenue pour les autres communes des Iles du Vent afin de ne pas gêner les interventions des services de l'équipement, des services de secours et d'Electricité de Tahiti, qui constituent la priorité. 20% de la population de Tahiti reste privée d'électricité. De très nombreuses interventions sont nécessaires. Des chutes d'arbre et de pierres bloquent ou menacent en plusieurs points la route de ceinture.

Aux Iles Sous-le-Vent : l'alerte rouge et l'interdiction de circuler sont levées le 4 février à partir de 8h30.

Aux Australes : l'alerte rouge est maintenue et l'interdiction de circuler reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Dans les archipels concernés, la circulation maritime est interdite en raison d'une forte houle.

Le numéro vert du Haut-Commissariat est activé au 444 210